

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Dordogne

COMMUNE de
SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART

Nombre de membres :

Afférents au conseil Municipal : 11

En exercice : 10

Qui ont pris part à la délibération : 10

Dont pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt cinq, le trois mars, à 20h30, le Conseil Municipal de la commune de **SAINT-FELIX-DE-REILHAC-ET-MORTEMART**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean-François AUTEFORT**.

Date de la convocation : 12/02/2025

Date d'affichage : 04/03/2025

Étaient présents : M. Jean-François AUTEFORT, M. Dominique LAPORTE, M. Régis ROBERT, Mme Anne-Marie CARDON, M. Thierry SAULIERE, M. Pierre GALLET, Mme Christèle NEYRAT, Mme Nicole LACHAUD, Mme Marie-Noëlle CLAUZURE.

Étaient absents excusés : Mme Anne-Catherine BALLAND.

Étaient absents non excusés : -

Procurations : Mme Anne-Catherine BALLAND en faveur de Mme Nicole LACHAUD.

Quorum : Majorité des membres en exercice atteinte : 9

Secrétaire : M. Pierre GALLET.

MA-DEL-2025-010 OBJET : AFFECTATION DES RESULTAT 2024 - BUDGET PRINCIPAL - 16800

Mr le maire expose que conformément à l'article L2311.5 du Code Général des collectivités Territoriales et à l'instruction M57, le résultat excédentaire de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à la section d'investissement, afin de couvrir les dépenses engagées non mandatées.

Vu:

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou	dépenses ou	recettes ou
	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)	déficit(4)	excédents(4)
<i>Compte administratif principal</i>						
Résultats reportés	0,00	136 160,39	0,00	143 663,29	0,00	279 823,68
Opérations de l'exercice	166 609,71	249 553,63	44 340,89	109 290,64	210 950,60	358 844,27
Totaux	166 609,71	385 714,02	44 340,89	252 953,93	210 950,60	638 667,95
Résultats de clôture	0,00	219 104,31	0,00	208 613,04	0,00	427 717,35
Restes à réaliser			60 590,00	11 105,00	60 590,00	11 105,00
Totaux cumulés	166 609,71	385 714,02	104 930,89	264 058,93	271 540,60	649 772,95
Résultats définitifs	0,00	219 104,31	0,00	159 128,04	0,00	378 232,35

- Le tableau ci-dessus validé ce jour dans la délibération précédente concernant le CA et le CG du budget 16800 pour 2024 de la commune

- l'excédent de fonctionnement cumulé de la section de fonctionnement s'élevant à : + 219 104.31€
- le résultat d'investissement s'élevant à : +208 613.04€

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat comme suit:

En recette d'investissement: compte 1068, excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00€

En recette de fonctionnement: 002, résultat de fonctionnement reporté: 219 104.31€

Suite à la dissolution du budget Eau au 01/01/2025, il convient d'intégrer le résultat de clôture de l'exercice 2024 du budget Eau soit un excédent de + 51 582.41€ en investissement et un excédent de + 15 713.41€ en fonctionnement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'affecter le résultat global 2024 des deux budgets comme suit:

En recette d'investissement:001, résultat d'investissement reporté: 260 195.45€ (208 613.04+51 582.41)

En recette de fonctionnement:002, résultat de fonctionnement reporté: 234 817.72€ (219 104.31+15 713.41)

Le Conseil Municipal après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2024 et considérant les éléments ci-dessus :

- Accepte d'affecter le résultat global 2024 des deux budgets comme suit

Recette investissement - 001 - Résultat d'investissement reporté :
260 195.45 € soit 208 613.04 € (bp-16800) + 51 582.41€ (aep-16801).

Recette fonctionnement - 002 - Résultat de fonctionnement reporté :
234 817.72 € soit 219 104.31 € (bp-16800) + 15 713.41 € (aep-16801)

Certifiée exécutoire après transmission à
la Sous-préfecture de SARLAT et publication
par voie d'affichage le 04/03/2025

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, M. Jean-François AUTEFORT

